

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 27 MARS 2026

OBJET / GAIA : Election des adjoints.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 23 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 26
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Maria Aristizabal, doyenne d'âge.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Bruno Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, Mme Emilie Lafitte, M. Matthieu Haramboure, Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, Mme Myriam Larroulet, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, M. Eric Duphil, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Christian Devèze, M. Pierre Rouquenelle, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procurations : M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru ; M. Pierre Rouquenelle à M. Jean-Noël Magis ; M. Philippe Bacardatz à Mme Argitux Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	29
Bulletins blancs et nuls :	5
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS
KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

20260327-003

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026



ID : 064-216401604-20260327-20260327_003-DE

La liste présentée par Mme Emmanuelle Meynier a obtenu 24 voix.
Ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- 1^{ère} adjoint : Mme Emmanuelle MEYNIER,
2^{ème} adjoint : M. Iban FORTIN,
3^{ème} adjoint : Mme Servane ETCHEGARAY,
4^{ème} adjoint : M. Philippe LAUTROU

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :

Esteban GARRASTAZU

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Peio ETXELEKU

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza